

L'ECHO DU LIGNON



BULLETIN MUNICIPAL

SEPTEMBRE 2002 N° 3

SOMMAIRE

Mot du Maire	page 1
Comptes-Rendus des réunions du Conseil	
* Réunion du 5 février 2002	pages 2, 3
* Réunion du 25 mars 2002	pages 4, 5, et 6
* Réunion du 23 mai 2002	pages 7 et 8
* Réunion de 25 juin 2002	pages 9 et 10
* Réunion du 25 juillet 2002	pages 11 et 12
Budget primitif 2002 : recettes de fonctionnement	page 13
Budget primitif 2002 : dépenses de fonctionnement	pages 14 et 15
Budget primitif 2002 : recettes d'investissement	page 16
Budget primitif 2002 : dépenses de fonctionnement	page 17
FNACA (Cet article aurait dû paraître dans le bulletin de janvier 2002)	pages 18 et 19
SOU DE L'ÉCOLE PUBLIQUE DE PONCINS	page 20
LE CERTIFICAT D'ÉTUDE EN 1958	page 21
NOUVELLES LOCALES	page 22
SAVEZ-VOUS QUE ?	pages 23 et 24
MÉMENTO PRATIQUE	page 25
<u>Photo de couverture :</u> TARENTELLE le groupe de danseurs folkloriques avec leurs costumes de provinces de France.	

Au 1^{er} rang de gauche à droite :

Anne Marie PISSOCHET, Andrée TALICHET, Michèle DESTRAS, Henriette GAGNIÈRE, Janine ULYSSE, Sylviane CAGNA, Nicole CHABRIER, Andrée BURNOD, Yvonne MERLE, Francine DUCHÉ.

Au 2^{ème} rang de gauche à droite :

Jean PISSOCHET, Bernard TALICHET, Pierre DESTRAS, Georges GAGNIÈRE, Georges ULYSSE, Alain CAGNA, Marc CHABRIER, Paul MERLE, Julien DUCHÉ.

Absent sur la photo : Yvon BURNOD.

LE MOT DU MAIRE

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

En cette période de reprise pour tous, enfants, adolescents, adultes permettez-moi de vous adresser tous mes encouragements pour vos activités, dans votre vie quotidienne.

En effet la gestion journalière de la Commune se réalise comme chez soi. Les services municipaux fonctionnent avant tout grâce à la conscience professionnelle des employés communaux. Leur activité journalière, souvent discrète, permet à la Commune de fonctionner pour le bien des administrés. Par ailleurs, à l'occasion de projets plus importants, le conseil municipal étudie, modifie, améliore et définit un choix qu'il estime judicieux pour la collectivité.

C'est ce qui a été réalisé pour le plateau sportif à proximité de l'École, les conseillers adultes et enfants ayant le souci d'une bonne implantation entre les diverses activités de ce secteur : foire, activités sportives de l'École, parking de l'École etc. Ce plateau sportif est à la disposition des enfants de l'École, des sportifs de tout âge en utilisation personnelle et responsable. Je forme le vœu que ces lieux soient respectés tant du point de vue des installations (sécurité, propreté, utilisation adaptée pour le basket, le volley, le hand, le roller etc.) que du point de vue des riverains (bruits intempestifs de toute nature.

Je souhaite revenir sur la collecte sélective des ordures ménagères, grâce aux caissettes jaunes. Le **SICTOM** (Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères) auquel la commune de Poncins adhère, est très satisfait dont la population trie les ordures recyclables dans la caissette jaune et il vous en remercie. Quelques améliorations peuvent être obtenues en « organisant » bien la caissette, en mettant bien ce qu'on appelle les « cartonnettes » (cartons provenant des nouilles, du riz, du dentifrice etc. D'avance, je vous remercie pour votre participation.

La photo de couverture représente **Tarentelle** notre groupe de danses folkloriques. A chaque nouveau bulletin, il sera présenté une association nouvelle.

Je renouvelle mon soutien pour la reprise de vos activités.

Le Maire

Julien Duché

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la Loire

Canton de FEURS

COMMUNE DE

PONCINS

42110

PONCINS, le 7 février 2002

CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION ORDINAIRE du 5 février 2002

Le Conseil Municipal, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Julien DUCHÉ, Maire.

Etaient excusées Madame Michèle DUILLOIN et Madame Pascale LOCQUET.

Le Conseil Municipal :

1° APPROUVE, à l'unanimité, le procès verbal de la réunion du 19 décembre 2001.

2° ETUDIE l'échange de terrain avec Madame Annie PLANTARD-MOLLON, à savoir :

- Madame Annie PLANTARD-MOLLON cède à la commune une partie de la parcelle AH 5 (90 m²) afin de faciliter l'accès derrière la salle communale.
- La commune cède à Madame Annie PLANTARD-MOLLON la parcelle AH 89 (1012 m²) Madame PLANTARD versera à la commune une soulte de 9 600 Euros.

Le Conseil Municipal **ACCEPTE**, à l'unanimité, cet échange de terrain et **CHARGE** Monsieur le Maire de signer tous les documents s'y rapportant, auprès de Maître CHATAGNON, Notaire à FEURS.

Les frais de notaire et de bornage seront payés par les deux parties.

3° DÉCIDE, à l'unanimité, de louer le nouveau photocopieur de l'école pour un loyer trimestriel de 313.09 € H.T. et pour une durée de 5 ans. Le coût de la maintenance s'élève, par volume de 20 000 copies, à 0,0136 € H.T.

4° DÉCIDE, à l'unanimité, d'acheter divers panneaux de signalisation concernant différents carrefours de la commune, à savoir :

- Vizézy
- Bruliolles
- Les Marronniers
- Vers le cimetière
- Vers la ferme PÉPIN
-

Et **ACCEPTE** le devis de la D.D.E qui s'élève à 2 164,08 € H.T.

5° ACCEPTE le retrait de la commune de MONTVERDUN du SICTOM FOREZ NORD.

6° DÉCIDE, dans le cadre du contrat de rivière, d'étudier deux projets paysagers, à savoir :

- améliorer les berges du Lignon et aménager l'accueil touristique près du pont du Lignon,
- aménager l'emplacement de la station de Vizézy

7° EST INFORMÉ de la DGE (Dotation Globale d'Équipement) 2002. Aucun projet ne sera présenté cette année.

8° PREND CONNAISSANCE :

- du courrier de Monsieur le Maire de NERVIEUX réclamant une participation de 426,86 € pour les frais de scolarité de l'enfant Théo VIAL. Le Conseil Municipal refuse cette participation. Cet élève ayant commencé sa scolarité au RPI NERVIEUX/MIZERIEUX, il peut la poursuivre sans que la commune d'origine (PONCINS) soit tenue de participer aux frais.
- Du résultat du concours "Fleurir la Loire"
- Du courrier de Monsieur VAILLANT, Président de l'Office de Tourisme. L'adhésion 2002 s'élève à 0.50 € par habitant.
- Du courrier de la Préfecture concernant les autorisations dérogatoires temporaires d'ouverture de débits de boissons dans les enceintes sportives.
- Du calendrier des appels à la générosité publique autorisés à l'échelon national pour l'année 2002.
- Du courrier de Monsieur LAPALLUS, Conseiller Général, concernant le désengagement de "LA POSTE" de plus en plus important, dû aux nouvelles directives européennes.
- Du compte-rendu de la visite des délégués départementaux de l'Education Nationale.
- Du faire-part de naissance d'Amélie RIEDEL, au foyer de Isabelle Duché et Heiko Riedel, et petite-fille de Monsieur le Maire et de Madame.
- Des comptes-rendus des divers travaux et diverses réunions.

Pour extrait certifié conforme
A PONCINS, le 7 février 2002

Le Maire

J. DUCHÉ

Département de la Loire

Canton de FEURS

COMMUNE DE

PONCINS

42110

CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION ORDINAIRE du 25 mars 2002

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Julien Duché, Maire. Monsieur Yann MÉRIGNEUX était absent excusé et avait donné pouvoir à Monsieur Julien DUCHÉ.

Le Conseil Municipal :

1° APPROUVE, à l'unanimité, le procès-verbal de la réunion du 5 février 2002,

2° ETUDIE et APPROUVE, à l'unanimité, le **compte administratif 2001**, à savoir :

Dépenses de fonctionnement	2 100 870,81 F	
Recettes de fonctionnement	1 949 518.84 F	
Déficit	151 351.97 F	
Résultat de clôture		+ 303 721.14 F soit 46 301.99 €
Dépenses d'investissement	454 569.74 F	
Recettes d'investissement	294 323.17 F	
Déficit	160 246.57 F	
Résultat de clôture		- 120 796.44 F soit - 18 415.30 €

Le compte administratif 2001 fait apparaître un excédent de 182 924.70 F soit 27 886.69 €

3° ETUDIE et APPROUVE, à l'unanimité, le **compte administratif assainissement 2001**, à savoir :

Dépenses d'exploitation	92 872.21 F	
Recettes d'exploitation	115 335.00 F	
Excédent	21 462.79 F	
Résultat de clôture		80 009.05 F soit 12 197.30 €
Dépenses d'investissement	66 016.32 F	
Recettes d'investissement	52 000.00 F	
Déficit	14 016.32 F	
Résultat de clôture		53 659.01 F soit 8 180.26 €

Le compte administratif assainissement 2001 fait apparaître un excédent total de : 133 668.06 F soit 20 377.56 €

4° DECIDE, à l'unanimité, d'affecter la somme de 18 416 € en recette investissement (compte 1068) et la somme de 27 886 € en recette de fonctionnement (compte 002) pour le budget communal.

5° DECIDE, à l'unanimité, d'affecter la somme de 8 180 € en recette investissement (compte 001) et la somme de 12 197 € en recette de fonctionnement (compte 002) pour le budget assainissement.

6° DECIDE, à l'unanimité, d'augmenter de 4 % le taux des quatre taxes, à savoir :

- taxe d'habitation 6.86 au lieu de 6.60
- foncier bâti 9.26 au lieu de 8.90
- Foncier non bâti 31.58 au lieu de 30.37
- Taxe professionnelle 11.96 au lieu de 11.50

DESIGNATION DES TAUX	TAUX	BASE	PRODUIT
Taxe d'habitation	6.86	4 680 000	46 826 €
Foncier bâti	9.26	422 000	39 077 €
Foncier non bâti	31.58	79 200	25 011 €
Taxe professionnelle	11.96	221 200	26456 €
		TOTAL	137 370 €

7° ETUDIE et VOTE, à l'unanimité, le budget primitif 2002 qui s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses à la somme de :

Section de fonctionnement	338 786 €
Section d'investissement	142 440 €

8° ETUDIE et VOTE, à l'unanimité, le budget primitif assainissement 2002 qui s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses à la somme de :

Section d'exploitation	28 897 €
Section d'investissement	56 011 €

9° FIXE, à l'unanimité, la redevance des ordures ménagères à :

103 € (675.64 F) pour les ménages et les résidences secondaires
40 € (262.38 F) pour les personnes seules.

10° ETUDIE les demandes de subventions et **VOTE** celles accordées aux sociétés locales et diverses organisations :

Association Culturelle Poncinoise (ACP)	150 €
ADAPEI	110 €
ADMR Pays d'Urfé	50 €
Amicale Boule	150 €
Anciens Prisonniers de Guerre	50 €
Autisme Forez	50 €
Bibliothèque Centrale de Prêt	30 €
CFA Les Mouliniers	30 €
Comité de la Foire	150 €
Comité des Fêtes	150 €
Football Club de la Plaine	350 €
Fanfare	320 €
FNACA	80 €
Gymnastique Volontaire Poncinoise	150 €
Jacky's Club – Club des Jeunes	150 €
Pétanque Poncinoise	150 €
Prévention routière	15 €
Rats musqués	100 €
Sou de l'école	850 €
Classe de mer	1 100 €
Tennis Club Poncinois	150 €
USEP	80 €
Tarentelle	150 €
Transport Scolaire Feurs Rive Gauche	1 008 €
Radio Pythagore	15 €
Club Handisport	80 €
Amicale Classe 64	15 €
Association Musicale Forézienne	200 €

Association Roannaise Pour l'Apprentissage	15 €
Lycée Privé E Gautier - Ressins	15 €
Lycée des Monts du Lyonnais	45 €
Club Pêche Nature de l'Astrée	150 €
+ subvention exceptionnelle	80 €
Maison Familiale Rurale Montbrison	15 €
Association des Paralysés de France	50 €
Association "Croire que tout est possible	50 €

11° RECONDUIT, pour une année, du 1^{er} avril 2002 au 31 mars 2003, le prêt à usage à Monsieur Robert CHARRASSIN (parcelle AD 35 – Champ de Foire).

12° ETUDIE et APPROUVE le devis concernant l'aménagement d'un parking autour du plateau sportif. Ce devis établi par la D.D.E à FEURS s'élève à 2 946.44 € H.T. soit 3 523.94 € T.T.C.

13° ACCEPTE, à l'unanimité, le devis de JL RIVET concernant la fourniture et la pose de crochets de contrevent pour maintenir les volets de la mairie et de l'appartement. Ce devis s'élève à 568.10 € T.T.C.

14° EST INFORMÉ du courrier de la Préfecture concernant le refus de deux permis de construire, pour des parcelles situées aux Rôtis.

15° PREND CONNAISSANCE :

- du courrier de la D.D.E concernant 4 ouvrages situés sur la commune et pour lesquels quelques travaux d'entretien devraient être envisagés, à savoir :
 - ponceau de la Sciolet
 - ponceau de Bruliolles
 - pont du Lignon
 - pont du Vizézy
- du courrier des Bâtiments de France nous informant qu'une subvention éventuelle de 26 865 € sera inscrite pour la programmation 2003 du ministère de la Culture concernant les travaux de l'église.
- des courriers du Conseil Général :
 - informant de l'inscription du dossier de restauration de l'église sur la liste complémentaire 2002. Ce dossier concerne uniquement les travaux extérieurs.
 - Concernant des opérations décidées par l'Assemblée Départementale sur sa voirie 2002. Sur la commune, **RD 60** : amélioration de capacité - réseau d'intérêt général
RD 18 : réhabilitation des chaussées
- De la convention entre la commune de PONCINS et la commune de CLÉPPÉ concernant l'entretien d'une voie limitrophe
- De la fiche relais sur les assistantes maternelles.
- Du courrier de l'Inspection Académique informant de la fermeture de la 5^{ème} classe.
- De la copie du courrier de Monsieur TARDY, Maire de LORETTE à Monsieur WEYNE demandant la réparation des outrages de Monsieur DUCARRE.
- Des remerciements de Monsieur Laurent FABIUS à tous les agents communaux pour la réussite remarquable du passage à l'Euro.
- Du faire-part de naissance de Léonore, 3^{ème} enfant de Nadine et Armand MICHEL.
- Des différents comptes-rendus de réunions et de travaux.

Pour extrait certifié conforme
A PONCINS, le 28 mars 2002

Le Maire

J. Duché